

Pour plus de renseignements ou être accompagné :

aurore.cravello@u-bordeaux.fr

En savoir +

idex.u-bordeaux.fr



Entreprise

Soutenir l'implication des étudiants dans la conduite de projets d'innovation au profit des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire

L'Initiative d'excellence est portée par l'université de Bordeaux en partenariat avec :



Les organisations suivantes contribuent au programme :
CEA, CHU, Ifremer, Inra, Inria, Irstea.

Participent au financement des projets



Programme financé par l'ANR - n°ANR-10-IDEX-03-02

PASSERELLE INNOVATION

Programme PME et ETI





Conditions d'éligibilité

Pour les étudiants

- › faire partie d'un des établissements d'enseignement partenaires du programme : université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux INP
- › effectuer un stage conventionné obligatoire ou optionnel dans son cursus
- › niveau Bac +1 à Bac +5 – les stages de fin de cycle/d'étude seront privilégiés
- › bénéficier d'un encadrement du stage dans l'entreprise (maître de stage) et dans l'établissement d'origine (tuteur)

Pour les entreprises hôtes

- › être une entreprise autonome satisfaisant à la définition PME/PMI ou ETI industrielle ou de services au sens de la recommandation européenne 2003/361/CE ;
- › proposer un sujet de stage présentant un contenu en lien avec une démarche d'innovation, qu'elle soit technologique, organisationnelle ou commerciale

Passerelle Innovation, une action incitative

- › Le programme Passerelle Innovation est une action incitative de l'Initiative d'excellence de l'université de Bordeaux pour soutenir l'intégration des étudiants dans des projets d'innovation conduits par des entreprises (de type PME/PMI ou ETI*) dans le cadre de stages.
- › Il s'adresse aux étudiants des établissements partenaires de l'IdEx Bordeaux :
 - pour leur faciliter l'accès à des opportunités de se confronter par la pratique à des dynamiques d'innovation
 - pour développer leur projet de professionnalisation.
- › Il vise également à faire bénéficier des entreprises d'un apport de compétences additionnelles.

Passerelle Innovation, ça consiste en quoi ?

Un soutien financier des étudiants effectuant un stage de 3 mois minimum, pour lequel l'entreprise verse la gratification mensuelle obligatoire. Le dispositif « Passerelle Innovation » verse en complément, une bourse de stage d'un montant de 500 € par mois au stagiaire.

Attribution après études des candidatures dans la limite des bourses disponibles.

Appel à projet ouvert en continu, dossier à renvoyer avant le 30 du mois pour une instruction le mois suivant.

Avantages pour l'entreprise

- › Afficher une bourse de 500 € en complément de la gratification de stage obligatoire
- › Aide à l'identification et diffusion de l'offre de stage dans les filières adaptées aux besoins
- › Intégrer un réseau animé d'entreprises hôtes et d'étudiants bénéficiaires
- › Valorisation de l'entreprise et de la mission du stagiaire bénéficiaire à la fin du stage

Accompagnement individuel dans la proposition de stage

- › Il est proposé aux entreprises, notamment régionales (PME-ETI), un accompagnement dans la diffusion de stage innovant, à destination des étudiants d'établissements partenaires, en intégrant la bourse passerelle innovation dans l'offre de stage en complément de la gratification obligatoire.

* petite et moyenne entreprise et entreprise de taille moyenne

